

COMMUNE DE VERNIER

PROJET DE MOTION

au sens des articles 40 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

Halte aux micro-particules

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Il y a urgence climatique. Nous devons tout faire pour diminuer rapidement notre consommation énergétique. Or, Vernier fait émettre régulièrement des quantités bien inutile de micro-particules lors de l'accueil des manèges sur son territoire. En effet, ces derniers, lorsqu'ils sont installés sur des emplacements dépourvus de raccordements électriques adéquats, sont contraints d'installer des générateurs diesel brûlant de grandes quantités de pétrole.

Ces méthodes d'alimentation électrique appartenant à un autre âge doivent cesser.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

Invite le Conseil administratif

1. à interdire sur son territoire l'utilisation par les forains de générateurs diesel ;
2. à équiper les emplacements dédiés aux activités foraines de raccordements électriques du réseau SIG ;
3. à inclure une taxation au compteur de l'électricité consommée dans la logique du pollueur payeur ;
4. à prévoir dans les prix des emplacements les coûts d'amortissement générés par cette mesure.

Vernier, le **28 mai 2019**

Brice Arduini, Claude Angeloz, Olivier Perroux, Conseillers municipaux